

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt huit novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GONET Michel, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient excusés : Mme BILLY Brigitte, M. CUVELIER Bernard,

Etait représenté : M. MARTIN David

Secrétaire de séance : Mme POTEAUX Maryse

Date de la convocation : 21 novembre 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Michel GONET. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

53-2016 MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'INTERCOMMUNALITE : GOUVERNANCE ET DENOMINATION

Madame le Maire rappelle le courrier de M. le Préfet demandant aux communes de se positionner sur la nouvelle gouvernance concernant la fusion entre la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais et la Communauté de communes Bocage Sud. Elle rappelle que la population de ces deux comcom est de 14030 habitants, regroupant 25 communes.

Deux possibilités s'offrent aux assemblées pour fixer le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires :

- soit par l'application du droit commun, en l'absence d'accord local dans les délais fixés par la loi qui attribue deux représentants pour la commune de Cressanges
- soit par un accord local dans les conditions définies par l'article L 5211-6-1 du CGCT.
Le nombre de sièges ne peut s'écarter de plus de 25% de celui défini par l'application du droit commun. Quelles que soient les hypothèses, la commune de Cressanges n'aurait qu'un seul représentant et un suppléant.

Il est proposé que le siège social de la nouvelle Communauté de communes soit situé à Bourbon l'Archambault. En contrepartie, le Conseil municipal exprime sa volonté que soit maintenu le pôle administratif du Montet, avec une répartition équilibrée des services et équipements sur les deux territoires, sans perte d'emploi et une mutualisation des compétences.

La dénomination de la future communauté de communes proposée est la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de la gouvernance par droit commun à 39 sièges fixant la représentation de la commune à deux sièges
- de la dénomination « Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais ».
- du siège social à Bourbon l'Archambault
- du maintien d'un pôle administratif situé au Montet
- du maintien des emplois existants sur les précédentes communautés de communes avec une répartition équilibrée des services et équipements sur le nouveau territoire

54-2016 TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire fait part au Conseil que le contrat emploi d'avenir signé dans le cadre de l'agence postale communale se termine le 8 décembre 2016.

Plusieurs solutions s'offrent à la commune : soit faire appel à un nouvel emploi d'avenir, avec le recrutement d'un nouvel agent, soit la mise en CDI ou la titularisation de l'agent en place.

La proposition de titularisation nécessite au préalable la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au tableau des emplois.

Il est précisé que la Poste par convention apporte une aide à la commune d'un montant de 900 €/mois, en sus du loyer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de pérenniser l'emploi de l'agence postale en créant, au tableau des emplois de la commune, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et de stagier sur ce poste Mme Cassandra MARTIN.

Madame le Maire informe l'assemblée que, après avis de la commission du personnel, concernant le poste d'agent administratif 1ère classe, il a été procédé à la transformation du contrat à durée déterminée de Mme Géraldine BOUGAREL en contrat à durée indéterminée à compter du 1er octobre 2016. Son CDD était arrivé à échéance des 6 ans, le 30 septembre 2016.

Par ailleurs, Madame le Maire indique à l'assemblée que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale vient de nous communiquer une information concernant la prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

En effet, l'article 41-I de la loi n°2016-483 du 20/04/2016 prolonge de 2 ans le dispositif de titularisation prévu à l'article 13 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, ainsi que les conditions d'éligibilité pour prétendre à ce dispositif. Il s'applique pour une nouvelle période du 13/03/2016 au 12/03/2018 inclus.

Après examen des besoins de notre collectivité et de la situation administrative des agents, il est proposé de présenter un dossier à ce dispositif.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis préalablement à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et d'autoriser Madame le Maire à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.

55-2016 TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

Monsieur Damien CLUZEL informe l'assemblée que des travaux concernant le portail des ateliers municipaux doivent être réalisés suite à une détérioration accidentelle.

Deux devis nous sont présentés :

- l'entreprise AGROTECH pour 4,5 m de large et 1,40 m de haut sur rail pour un montant de 1 605 € HT,
- la SARL BUSSY pour un portail de 4,80 m de large et 1,40 m de haut pour un montant de 2 299.12 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le devis d'AGROTECH et autorise Madame le Maire à le signer.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que des problèmes sur l'équipement informatique à l'école

primaire ont été détectés. Joly Informatique, l'entreprise qui avait installé le dispositif, a réalisé un devis d'un montant de 1458 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, si nécessaire, de valider le devis de Joly Informatique pour un montant de 1458 € HT.

Madame le Maire propose aux conseillers d'améliorer le mode de rangement des verres et des tasses au centre socioculturel afin de faciliter le travail des agents. CYPRES HYGIENE suggère des casiers adéquats pour un montant de 947,34 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de commander ces casiers à CYPRES HYGIENE pour 947,34 € HT.

56-2016 CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE

Madame le Maire rappelle qu'une procédure d'état d'abandon de concession au cimetière a été réalisée sur plusieurs années et qu'elle est arrivée à son terme. Plusieurs reprises sont à envisager car ces concessions ne sont plus entretenues et certaines sont même dangereuses.

Madame le Maire rappelle que le relèvement de tombes est à la charge de la commune.

De plus, plusieurs aménagements sont à envisager dans le cimetière avec notamment la création de nouvelles cavurnes, d'un columbarium, voire un réaménagement du jardin du souvenir, et d'un ossuaire.

Madame le Maire précise qu'un règlement intérieur pour le cimetière devra être réalisé prochainement. Elle propose de réunir la commission *ad hoc*.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées pour un certain nombre de concessions.

57-2016 DOSSIER CONTROLE RESEAU ASSAINISSEMENT

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un contrôle des réseaux d'assainissement collectif est à réaliser. C'est une obligation réglementaire.

Le SIVOM nous accompagnera pour la réalisation du marché.

Ces travaux pourraient donner droit à des aides du Conseil départemental et de l'agence de l'eau via le BDQE. Suivant l'importance des investigations à réaliser, l'estimation du coût variera.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager la procédure d'étude de l'assainissement collectif et autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions à l'Agence de l'eau Loire Atlantique et auprès du Conseil départemental via le BDQE.

58-2016 DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de financement d'un jeune de la commune scolarisé au Lycée agricole du Bourbonnais et qui participera à la 16^{ème} édition du Trophée National des Lycées Agricoles du 1^{er} au 5 mars 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette par 9 voix contre et 4 abstentions l'attribution d'une aide financière pour ce projet.

59-2016 Contrat Communal Aménagement Bourg- CCAB

Madame le Maire rappelle que le CCAB a été signé en avril 2012. Ce contrat prévoyait, en 2014 et 2015, l'aménagement des routes de Treban, Tronget et Châtillon.

Les travaux ayant pris du retard, en lien avec la réalisation des giratoires en sortie de RCEA, la commission permanente du Conseil départemental a validé la demande de prolongation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant numéro 3 du CCAB.

Madame le Maire propose de limiter la vitesse entre les deux écoles et l'entrée du centre socio-culturel à 30km/heure.

Un travail sur la signalisation dans le bourg sera réalisé, les panneaux « Cressanges » en entrée et sortie sur les départementales seront changés par les services du Conseil départemental.

Pour information, concernant l'aire de repos, le dossier de consultation des entreprises est en cours, selon les indications du marché, les travaux seraient prévus au printemps prochain pour une durée de 6 mois.

60-2016 BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire fait part à l'assemblée des téléchargements et des visites réalisées pour le marché de réhabilitation de la bibliothèque.

61-2016 DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs décisions modificatives :

- au budget assainissement, concernant les ICNE, il est nécessaire de réajuster la somme indiquée au budget pour un montant de 165 € et d'inscrire aux comptes :

6152	- 165 €
66112	+ 165 €

- au budget assainissement, les travaux de la station d'épuration des Fontibiers sont amortis à partir de 2016, il en est de même pour les subventions perçues. Il est proposé de les amortir sur 50 ans comme les travaux, ce qui représente un montant de 4 767 € à inscrire aux comptes :

777	+ 4 767 € (en recettes de fonctionnement)
1391	+ 4 767 € (en dépenses d'investissement)

Cette décision modificative génère un excédent de fonctionnement de 4 767 € viré à la section d'investissement.

- au budget de la commune, la contribution de la commune à l'équilibre de l'opération concernant le lotissement doit être amortie, soit sur une durée de 15 ans 733€ à inscrire aux comptes :

6811	+ 733 € (en dépenses de fonctionnement)
2804182	+ 733 € (en recettes d'investissement)

Cette décision modificative fait diminuer de 733 € le virement à la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux réajustements des comptes pour les ICNE, d'amortir les subventions assainissement sur 50 ans, la contribution de la commune au lotissement sur 15 ans et de réaliser les décisions modificatives correspondantes.

62-2016 CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un décret paru récemment abroge purement et simplement le dépôt des demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI) auprès des mairies. Ainsi à compter de février 2017 pour obtenir ou renouveler une carte d'identité, les habitants des communes de l'Allier auront désormais l'obligation de se rendre dans une des 15 communes équipées d'un « dispositif de recueil » (ou DR), c'est-à-dire le matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser.

Le Conseil municipal de Cressanges à l'unanimité, considérant :

- qu'il s'agit d'un service public de proximité qui répond aux besoins des usagers, notamment des personnes âgées qui n'ont que peu accès à l'outil informatique pour faire de telles démarches et qui ne peuvent se déplacer sur des distances trop importantes,
- que, par ailleurs, supprimer un tel service public est en totale contradiction avec le développement des maisons de services au public dont l'objectif est de faciliter les démarches des usagers et d'améliorer la proximité des services publics dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains en situation de déficit de services publics,
- enfin que cette disparition programmée de ce service témoigne d'un nouvel affaiblissement de la commune,

- **s'élève contre ce dessaisissement des mairies**
- **demande le retrait de cette décision.**

63-2016 QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'association L'attelage Bourbonnais voudrait réaliser la « Fête de la patate » à Cressanges sur la partie basse du terrain du centre socio-culturel le 5 août 2017. Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette manifestation, il sera nécessaire de réfléchir à un stationnement approprié pour les visiteurs.

Monsieur Jean-Charles RIBIER fait part à l'assemblée que deux réunions ont eu lieu avec l'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription sur les questions du devenir du RPI et du maintien des classes.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'abribus de l'école élémentaire a été réparé. Celui de Bellevue sera déplacé et une plateforme de dépose sera créée à l'arrêt de bus de l'Etang Roux.

Madame Andrée Théron signale au conseil que les riverains s'interrogent sur la présence importante de gravillons sur la route des Grosjeans, et de l'absence de signalisation. Damien Cluzel, précise que le balayage est bien prévu, mais au vu de la saison hivernale, il aura lieu ultérieurement, quant à la signalisation, le nécessaire sera fait.

Monsieur Jean-Philippe GARNIER informe les élus que le Conseil des jeunes a en projet l'aménagement du mini stade pour une aire de jeux avec réhabilitation de la cabane. Des dispositifs d'aide de la région existent pour ces projets.

Un Conseil sera programmé entre les 15 et 20 décembre.

Séance levée 23h15.